

Neuville-les-Dames

01400



Arrêté : A/2026/052

Neuville les Dames, le 28 avril 2026

ARRETE DU MAIRE

OBJET – Réglementation temporaire de la circulation- 67 rue de la Dombes – dans la période du 28/04 au 29/05/2026 – ALLCOMS TECHNOLOGIES

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213--1,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande en date du 17/04/2026 formulée par l'entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES représentée par Monsieur Stéphane CHICOT, rue des Valets – ZAC des Prés Seigneurs – 01120 MONTLUEL pour le compte de SOGETREL.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation 67 rue de la Dombes,

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de reprise d'une tranchée enrobés de la part d'ALLCOMS TECHNOLOGIES, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés de la façon suivante **dans la période du 28/04 au 29/05/2026**, comme suit :

- Limitation de vitesse à 30km/h
- Circulation alternée manuellement par des panneaux B 15 – C 18 ou par feux tricolores si besoin
- Interdiction de stationner et de dépasser sur les lieux des travaux.

Article 2 – Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

Article 3 – Les signalisations appropriées aux différentes restrictions seront mises en place et déposées par l'entreprise.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- Entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES (carole@allcoms.fr)
- Communauté des brigades de gendarmerie de Chatillon-sur-Chalaronne/Vonnas, 01400 Chatillon-sur-Chalaronne (courriel : cob.chatillon-sur-chalaronne@gendarmerie.interieur.gouv.fr),
- Centre de secours de Neuville les Dames,
- Service technique municipal.

**Le Maire,****Aurélien JOSSERAND**